

Bangkok, le 27 novembre 2023

### **Procès-verbal du Conseil d'Établissement du 16 novembre 2023**

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.  
Ouverture de séance : 17h20. Le quorum est atteint (18 membres votants).

#### **Membres présents**

Monsieur Jean-Baptiste CHAUVIN - Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (en visioconférence)  
M. Yvan SCHMITT – Proviseur  
M. Blaise FENART – Directeur du Primaire  
Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe  
M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier  
M. Thomas YVON – Conseiller principal d'éducation  
Mme Julie PIAU – Représentante du personnel non enseignant  
Mme Radia CHAABA - Représentante des enseignants du primaire  
M. Grégoire FISCHER – Représentant des enseignants du primaire  
Mme Claudia MAMBE-GNANDJUE - Représentante des enseignants du secondaire  
Mme Laurence BARRET – Représentante des enseignants du secondaire  
Mme Audrey YENSUDCHAI - Représentante des enseignants du secondaire  
M. Éric DUCHOSSOY - Représentant des parents d'élèves  
M. Patric RENAULT - Représentant des parents d'élèves  
M. Jean MAURY - Représentant des parents d'élèves  
M. Grégory PLACÉ - Représentant des parents d'élèves  
M. Solala KAKIZAKI (5A) - Représentant des élèves du secondaire  
M. Alexis RODET (TA) - Représentant des élèves du secondaire

#### **Membres invité(e)s avec voix consultative**

Mme Chananao VARUNYOU – Proviseure thaïe  
M. Isadore RÉAUD – School Manager  
M. Matthieu REYNAUD - Président de l'APE  
M. Thomas SERENE (TB) – Vice-président du CVL  
Mme Katie WILKINSON – Représentante des enseignants du primaire (observation)  
M. Frédéric POSSOZ - Représentant des parents d'élèves (observation)

#### **Membres excusé(e)s**

M. Guillaume CARIO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE  
Mme Magosha FREQUELIN – Attachée de coopération pour le français  
Mme Carole JOSSE – Consule de France

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

Le Proviseur, M. SCHMITT soumet la validation de l'ordre du jour à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Installation du Conseil d'Établissement
- 4) Installation des instances issues du Conseil d'Établissement et des commissions
- 5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier de réunions
- 6) Approbation du PV du Conseil d'Établissement en date du 22 juin 2023
- 7) Approbation du PV du Conseil d'Établissement en date du 28 septembre 2023
- 8) Bilan des examens de l'année scolaire 2022-2023
- 9) Présentation de la rentrée 2023
- 10) Projets de voyages scolaires avec nuitées
- 11) Présentation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
- 12) Validation du plan de formation des personnels
- 13) Cartes des emplois 2024-2025
- 14) Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

### **2) Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Proviseur propose que pour cette première réunion, le procès-verbal soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, Mme BALBOLIA, Proviseure adjointe.

Adoption à l'unanimité

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

### **3) Installation du Conseil d'Établissement :**

Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée, il procède à l'installation du CE.

Le Conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le nombre de représentants de l'administration détermine le nombre de représentants de chacune des catégories. Les représentants de l'administration, les représentants élus des personnels, des parents et des élèves sont les membres de droit qui siègent avec voix délibérative.

Les autres membres, invités, siègent avec une voix consultative.

**- Un tiers pour l'administration :**

1 représentant de l'Ambassade : Mme Eve LUBIN, COCAC (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle) remplacée jusqu'en janvier 2024 par Monsieur Jean-Baptiste CHAUVIN. Mme Magosha FREQUELIN, attachée de coopération pour le français, peut le représenter en cas d'empêchement.

5 membres de l'administration du lycée :

Le Proviseur : M. Yvan SCHMITT

Le Directeur du Primaire : M. Blaise FENART

La Provisseuse adjointe : Mme Chamila BALBOLIA

Le Directeur Administratif et Financier : M. Christophe MONIER

Le Conseiller Principal d'Education : M. Thomas YVON

**- Un tiers pour les représentants élus des personnels (5 enseignants et 1 personnel non enseignant)**

Les élections des représentants des personnels se sont déroulées le mercredi 11 octobre.

La liste unique des représentants des enseignants a été élue.

**1<sup>er</sup> degré** : 50 électeurs inscrits, 31 votants, 0 vote blanc et 0 bulletin nul

Taux de participation : 62 %

Liste élue avec 31 voix pour - 100% des suffrages exprimés

**TITULAIRES**

M. Grégoire FISCHER

Mme Radia CHAABA

**SUPPLÉANTS**

M. Jean-François MABILLOT

Mme Katie WILKINSON

**2<sup>nd</sup> degré** : 57 électeurs inscrits, 42 votants, 2 votes blancs et 2 bulletins nuls

Taux de participation : 74 %

Liste élue avec 38 voix pour, 90% des suffrages exprimés

**TITULAIRES**

Mme Audrey YENSUDCHAI

Mme Perrine VALAYER

Mme Claudia MAMBE-GNANDJUE

**SUPPLÉANTS**

Mme Laurence BARRET

Mme Anne-Hélène LOUAZEL

M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ

La liste unique des représentants des **personnels non enseignants** a été élue :

42 électeurs inscrits, 27 votants, taux de participation : 64%

1 vote blanc – 0 bulletin nul

Liste élue avec 26 voix pour et 96 % des suffrages exprimés

**TITULAIRE**

Mme Julie PIAU

**SUPPLÉANTE**

Mme Alice CHAMBON

## - Un tiers pour les représentants des parents (4) et des élèves (2)

### 4 Parents

1386 électeurs inscrits : 252 votants, 39 votes blancs

Taux de participation : 18.2%

Liste élue avec 213 voix pour et 84.5 % des suffrages exprimés

Les 8 parents élus se répartissent les postes de titulaires et de suppléants ainsi que les désignations au Conseil du second degré, au Conseil de discipline (collège et lycée) et au Conseil relatif à l'hygiène et à la sécurité.

Titulaires :

M. Julien RAYBAUD-GINES

M. Éric DUCHOSSOY

M. Laurent VIRELLO

M. Frédéric POSSOZ

Suppléants :

M. Jean MAURY

M. Grégory PLACÉ

M. Patrice RENAULT

Mme Hooi Meng KHO

### 2 Élèves

2 délégués élèves élus par l'ensemble des délégués de classe (de la 5<sup>ème</sup> à la terminale) le 9 novembre.

Sont élu(e)s :

Titulaires :

M. Alexis RODET (TA)

M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A)

Suppléants :

M. Simon GROSMAITRE (TB)

M. Léo OLYAN (5C)

### Les membres invités qui siègent avec une voix consultative sont notamment :

- Le Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE : M. Guillaume CARIO
- La Provisoire thaïe : Madame Chananao VARUNYOU
- Le School Manager : Monsieur Isadore RÉAUD
- Deux représentants du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves : M. Matthieu REYNAUD et Mme Geneviève FAMY pour cette réunion
- La Consule de France : Mme Carole JOSSE
- Les Conseillers Consulaires :
  - M. Claude BAUCHET
  - M. Christian CHEVRIER
  - M. Eric MINE
  - Mme Thatsanavanh BANCHONG
- Le Vice-président du CVL : M. Thomas SÉRÈNE (TB)

La composition du Conseil d'Établissement pour l'année 2023-2024 est donc la suivante :

<b>LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>		
<b>18 membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants des parents et des élèves</b>
<p><b>COCAC</b> : Mme Eve LUBIN Ou M. Monsieur Jean-Baptiste CHAUVIN (peut être représenté par Mme Magosha FREQUELIN)</p> <p><b>Proviseur (Président)</b> : M. Yvan SCHMITT</p> <p><b>Directeur du Primaire</b> : M. Blaise FENART</p> <p><b>Proviseure adjointe</b> : Mme Chamila BALBOLIA</p> <p><b>DAF</b> : M. Christophe MONIER</p> <p><b>CPE</b> : M. Thomas YVON</p>	<p><b>2 enseignants du primaire</b> : M. Grégoire FISCHER Mme Radia CHAABA</p> <p>Suppléants : M. Jean-François MABILLOT Mme Katie WILKINSON</p> <p><b>3 enseignants du secondaire</b> : Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine VALAYER Mme Claudia MAMBE-GNANDJUE</p> <p>Suppléants : Mme Laurence BARRET Mme Anne-Hélène LOUAZEL M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ</p> <p><b>1 personnel non enseignant</b> Mme Julie PIAU</p> <p>Suppléante : Mme Alice CHAMBON</p>	<p><b>4 parents d'élèves titulaires</b> M. Julien RAYBAUD-GINES M. Éric DUCHOSSOY</p> <p>M. Laurent VIRELLO M. Frédéric POSSOZ</p> <p>Suppléants : M. Jean MAURY M. Grégory PLACÉ M. Patric RENAULT Mme Hooi Meng KHO</p> <p><b>2 élèves</b> M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A)</p> <p>Suppléants : M. Simon GROSMAITRE (TB) M. Léo OLYAN (5C)</p>
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
<p>Le Coordonnateur Délégué de la Direction de l'AEFE : M. Guillaume CARIO La Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager : M. Isadore RÉAUD Deux représentants du Bureau de l'APE : M. Matthieu REYNAUD (Président) et Mme Geneviève FAMY La Consule de France : Mme Carole JOSSE Les Conseillers Consulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Claude BAUCHET</li> <li>• M. Christian CHEVRIER</li> <li>• M. Éric MINE</li> <li>• Mme Thatsanavanh BANCHONG</li> </ul> <p>Les délégués à l'Assemblée des français de l'étranger Deux personnalités locales sur proposition du chef d'établissement Le vice-Président du Conseil de la Vie Lycéenne : M. Thomas SÉRÈNE (TB)</p>		

#### 4) Installation des instances issues du Conseil d'établissement et des commissions

Le **Conseil du second degré** prépare les travaux du Conseil d'établissement pour ce qui concerne les classes du secondaire.

<b>LE CONSEIL DU SECOND DEGRÉ</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'établissement, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
<b>12 membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants élus des parents et des élèves</b>
<b>Proviseur (Président)</b> : M. Yvan SCHMITT  <b>Proviseure adjointe</b> : Mme Chamila BALBOLIA  <b>DAF</b> : M. Christophe MONIER  <b>CPE</b> : M. Thomas YVON	<b>3 enseignants du secondaire</b> : Mme Laurence BARRET Mme Anne-Hélène LOUAZEL M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ  Suppléants : Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine VALAYER Mme Claudia MAMBÉ GNANDJUÉ  <b>1 personnel non enseignant</b> : Mme Alice CHAMBON  Suppléante : Mme Julie PIAU	<b>2 parents d'élève du secondaire</b> M. Eric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES  Suppléants M. Frédéric POSSOZ M. Jean MAURY  <b>2 élèves du secondaire</b> M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A)  Suppléants : M. Simon GROSMAITRE (TB) M. Léo OLYAN (5C)
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
La Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ou son-sa représentant(e) : Mme Eve LUBIN ou M. Monsieur Jean-Baptiste CHAUVIN (peut être représenté par Mme Magosha FREQUELIN) La Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager: M. Isadore RÉAUD		

Le Conseil du second degré est réuni avant les réunions du Conseil d'Établissement du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre.

## Installation des Conseils de Discipline :

Le Conseil de discipline lorsqu'il est appelé à siéger comprend les mêmes membres pour ce qui concerne l'administration et les représentants des personnels. Sa composition diffère pour les élèves et les parents :

- Le **Conseil de discipline du collège** comprend : 3 représentants des parents et 2 représentants des élèves.
- Le **Conseil de discipline du lycée** comprend : 2 représentants des parents et 3 représentants des élèves.

La composition des **Conseils de Discipline** pour l'année scolaire 2023-2024 est la suivante :

<b>CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE COLLÈGE) : 13 membres</b>		
<b>Membres de droit</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants des usagers</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Proviseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA  <b>DAF</b> M. Christophe MONIER  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	<b>4 enseignants</b> M. Grégoire FISCHER M. Jean-François MABILLOT Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine VALAYER  Suppléant : M. Vincent DAMOISY  <b>1 personnel non enseignant</b> Mme Julie PIAU  Suppléante : Mme Alice CHAMBON	<b>3 Parents d'élèves</b> M. Éric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES M. Patric RENAULT  <b>2 élèves</b> M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A)  Suppléants : M. Simon GROSMAITRE (TB) M. Léo OLYAN (5C)
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE LYCÉE) : 13 membres</b>		
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Proviseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA  <b>DAF</b> M. Christophe MONIER  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	<b>4 enseignants</b> Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine VALAYER Mme Claudia MAMBÉ GNANDJUÉ Mme Laurence BARRET  Suppléants : M. Jean-François MABILLOT M. Vincent DAMOISY  <b>1 personnel non enseignant</b> Mme Alice CHAMBON  Suppléante : Mme Julie PIAU	<b>2 Parents d'élèves</b> M. Frédéric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES  Suppléant : M. Patric RENAULT  <b>3 élèves</b> M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A) M. Thomas SÉRÈNE (TB)  Suppléants : M. Simon GROSMAITRE (TB) M. Léo OLYAN (5C)



Une **Commission Hygiène et Sécurité** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.

<b>LA COMMISSION HYGIÈNE ET SECURITÉ (CHS)</b>		
<b>Compétences</b> : hygiène et sécurité, propositions d'actions de formation, respect et veille des dispositions légales, mesures de sécurité à prendre en lien avec l'Ambassade de France et le conseiller sécurité de l'AEFE.		
<b>Membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants désignés des parents et des élèves</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Directeur du Primaire</b> M. Blaise FENART  <b>DAF</b> M. Christophe MONIER  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	<b>1 enseignante du primaire</b> M. Jean-François MABILLOT  Suppléante Mme Katie WILKINSON  <b>1 enseignant du secondaire</b> M. Jean-Sébastien RAVON  <b>1 personnel non enseignant</b> Mme Julie PIAU  Suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	<b>2 Parents d'élèves</b> M. Jean MAURY M. Grégory PLACÉ  Suppléants : M. Patric RENAULT Mme KHO Hooi Meng  <b>2 élèves</b> M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A)  Suppléants : M. Simon GROSMAITRE (TB) M. Léo OLYAN (5C)
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- School Manager</li> <li>- Responsable Technique</li> <li>- Médecin</li> <li>- Infirmière scolaire</li> <li>- Expert extérieur</li> <li>- Représentant de l'Ambassade de France</li> </ul>		



Une **Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels.

<b>LA COMMISSION RELATIVE À L'HYGIÈNE A LA SÉCURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS (CHSCT)</b>		
<b>Compétences</b> : prévention des risques professionnels, propositions d'actions de formations, propositions de nature à améliorer les pratiques		
<b>Membres désignés par le Chef d'Établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants experts</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Directeur du Primaire</b> M. Blaise FENART  <b>DAF</b> M. Christophe MONIER	<b>1 enseignant du primaire</b> M. Jean-François MABILLOT  Suppléante Mme Katie WILKINSON  <b>1 enseignant du secondaire</b> M. Laurent MOIGNE  <b>1 personnel non enseignant</b> Mme Julie PIAU  Suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	Médecin ou infirmière scolaire Assistant de prévention
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant de l'Ambassade de France</li> <li>- Provisseure adjointe</li> <li>- School Manager</li> <li>- RRH</li> <li>- CPE</li> </ul>		

La **Cellule de Formation** fait l'objet d'un cadrage précis dans la dernière circulaire de 2021.

<b>LA CELLULE DE FORMATION CONTINUE</b>	
<p><b>Compétences</b> : définition de la politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement en respectant les orientations définies par l'AEFE, le projet de zone et le projet d'établissement. Assure le lien entre les demandes exprimées par les personnels et les instances de la mutualisation et l'IRF.</p>	
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>
<p><b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT</p> <p><b>Proviseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA</p> <p><b>Directeur du Primaire</b> M. Blaise FENART</p> <p><b>DAF</b> M. Christophe MONIER</p>	<p><b>2 Représentants des enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b> M. Jean-François MABILLOT Mme Fanette MORALES</p> <p>Suppléants M. Grégoire FISCHER Mme Laure STOR</p> <p><b>2 Représentantes des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b> M. Jean-Sébastien RAVON M. Laurent LISSAR</p> <p>Suppléant M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ</p> <p><b>2 Représentantes non enseignants</b> Mme Julie PIAU Mme Alice CHAMBON</p> <p>Suppléante Mme Hélène MALIK</p>
<b>Invités</b>	
<p>Responsable des Ressources Humaines : Mme Supaluck TAECHAPONGSTORN EEMCP2 et coordonnateurs de cycles au primaire</p>	

D'autres instances se réunissent :

Le **Conseil de la Vie Collégienne** et le **Conseil de la Vie Lycéenne** sont réunis pour favoriser et permettre l'expression de nos élèves du secondaire.

<b>LE CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'établissement, projet vie scolaire, activités sportives, culturelles et périscolaires, vie des élèves, horaires, règlement intérieur...		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants désignés des parents et des élèves</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Provisseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	M. Jean-François COUET Mme Korakoch MAURY	<b>Parents :</b> M. Frédéric DUCHOSSOY M. Jean MAURY  <b>Élèves :</b> M. Tana Tao BUFFE (4C) Mme Fantine COQUILLE (3B) Mme Eva HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL (4A) Mme Myriam KEITA (4C) Mme Louise ROUX (3A) Mme Eva MARROT (4B) M. Kavin NAIR (6B)

<b>LE CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'établissement, projet vie scolaire, activités sportives, culturelles et périscolaires, vie des élèves, horaires, règlement intérieur...		
<b>Membres désignés par le chef d'établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants désignés des parents et des élèves</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>Provisseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	M. Alain GOUZY Mme Élodie MASSÉ M. Marcel GUILLEROT Mme Magalie BOCQUET Mme Nadine SCHREURS Mme Anne-Hélène LOUAZEL	<b>Parents :</b> M. Frédéric DUCHOSSOY M. Jean MAURY  <b>Élèves :</b> M. Baptiste DUPUY (TA) M. Alexis RODET (TA) M. Clément RODET (1B) M. Maxime GUYOT (TB) Mme Garance CHALVET (TA) M. Thomas SERENE (TB) M. Marc GARNIER (TA) M. Samy GAUTRON (TA) M. Théo LOYEN (TA) Mme Wissam OUBETROUNE (TA)

Le **Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)** est réuni pour analyser les besoins en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté et pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.

<b>LE COMITE D'EDUCATION A LA SANTE, A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE)</b>		
<b>Compétences</b> : analyser les besoins en matière d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.		
<b>Membres désignés par le chef d'établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants des parents et des élèves</b>
<b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT  <b>School Manager</b> M. Isadore RÉAUD  <b>Proviseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA  <b>Directeur du Primaire</b> M. Blaise FENART  <b>CPE</b> M. Thomas YVON	Mme Laure VAJTERSIC M. Thomas MARCONNET M. Emmanuel DUDON M. Christophe STOR Mme Willy-Anne BYACHE Mme Perrine VALAYER Mme Hélène MALIK	Représentants des parents M. Jean MAURY M. Grégory PLACÉ  Suppléants M. Patric RENAULT Mme Hooi Meng KHO  Représentants des élèves M. Alexis RODET (TA) M. Solal KAKIZAKI-LEVY (5A) M. Thomas SÉRÈNE (TB)

Enfin, des commissions spécifiques se réunissent sur un sujet déterminé, notamment la commission « **Calendrier scolaire** », qui prépare le projet de calendrier scolaire pour l'année suivante.

Ce projet est soumis pour avis consultatif au Conseil d'Ecole, au Conseil du Second degré et au CVL. Il est soumis à l'approbation du CE avant validation par l'IEN, l'Ambassade de France et l'AEFE.

Le **Conseil d'École** est l'instance la plus importante consacrée à l'école primaire. Il doit impérativement être réuni et consulté avant chaque réunion du Conseil d'établissement.

<b>LE CONSEIL D'ECOLE</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'école, activités scolaires et extra scolaires, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur, éducation au développement durable et à la citoyenneté		
<b>23 membres de droit avec voix délibérative (31 membres possibles)</b>		
Représentants de l'administration	Représentants des personnels	Représentants élus des usagers
<b>Directeur du Primaire (Président)</b>	15 enseignants du primaire (1 par niveau d'enseignement)	Mme Laetitia ANDRE M. Abel TALBI Mme Kamonthip NETTHANOMSAK Mme Hooi Meng KHO M. Grégory PLACÉ Mme Meriam KEBBAB Mme Marion BARBE Mme Kulkanya RAMONA Mme Aurélie DROUETS HENOT Mme Justine JANVIER SIRIPRASITPONG Mme Linda ROYO
<p style="text-align: center;"><b>Membres siégeant à titre consultatif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ou son / sa représentante)</li> <li>- Inspecteur de l'éducation nationale de zone</li> <li>- Proviseur – Chef d'établissement</li> <li>- Directeur Administratif et Financier</li> </ul>		

La 1ère réunion du Conseil d'École s'est déroulée ce lundi 13 novembre 2023.

Le **Conseil d'École** est l'instance la plus importante consacrée à l'école primaire. Il doit impérativement être réuni et consulté avant chaque réunion du Conseil d'établissement.

Le **Conseil Ecole-Collège** a été installé le 27 septembre 2023 à l'occasion de la mission de M. Bruno SEWERYN (IEN) au LFIB.

<b>LE CONSEIL ECOLE-COLLEGE</b>	
<p><b>Compétences</b> : Le Conseil Ecole – Collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il mène des actions pédagogiques, à tout niveau, sur l'ensemble des cycles en coopération avec les instances locales.</p>	
<b>Composition équilibrée à parité entre le premier et le second degré</b>	
<b>Représentants de l'école primaire</b>	<b>Représentants du secondaire</b>
<p><b>IEN / co-Président</b> M. Bruno SEWERYN</p> <p><b>Directeur du Primaire</b> M. Blaise FENART</p> <p><b>2 enseignants de CM1 (par rotation)</b> M. Thomas DORIER M. Jean-Charles PERROT M. Sylvain GUILLAUME Mme Fanette MORALES</p> <p><b>2 enseignants de CM2 (par rotation)</b> M. Emmanuel DUDON Mme Delphine HOMAND M. Romain PAZOT M. Grégoire FISCHER</p> <p><b>Coordonnateur de langues</b> M. Christopher ISAAC</p>	<p><b>Proviseur (Président)</b> M. Yvan SCHMITT</p> <p><b>Proviseure adjointe</b> Mme Chamila BALBOLIA</p> <p><b>CPE</b> M. Thomas YVON</p> <p><b>Coordonnatrice de l'anglais</b> Mme Audrey YENSUDCHAI</p> <p><b>Les Professeurs Principaux des classes de 6<sup>ème</sup></b> M. Jean-François COUET M. Laurent LISSAR M. Jean-Sébastien RAVON M. Thibaud SAINTIN</p>

Des groupes de travail peuvent être constitués ponctuellement.

Il en sera ainsi de la réunion d'un groupe de travail « calendrier scolaire » chargé de préparer une proposition de calendrier scolaire 2024-2025 à faire valider lors de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.

## **5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier des réunions**

### Cadre juridique.

Le conseil d'établissement est organisé et fonctionne selon les modalités définies par la circulaire AEFÉ 0732 du 21 juin 2022. Le conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré.

### Article 1 : Attributions.

Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence ou de l'organisme gestionnaire dans les domaines qui leur sont propres.

Il adopte son règlement intérieur.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le conseil d'établissement :

Adopte :

- Le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- Le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil du second degré et conseil des délégués pour la vie lycéenne) ;
- Les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
- Le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
- Le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes sur proposition de la cellule de formation continue ;
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté

Emet un avis formé par un vote sur :

- La carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- Les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- Le programme de l'association sportive ;
- Le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ;
- Les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ;
- Les questions de conditions de travail des personnels ;
- Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- La programmation et le financement des voyages scolaires ;
- L'organisation de la vie éducative ;
- Les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ;
- L'accueil et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- La restauration scolaire

Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté pour information.



Un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement.

Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

## Article 2 : Fonctionnement

### • **Périodicité :**

Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef du poste diplomatique ou de son représentant, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix de vote, sur un ordre du jour précis.

### • **Convocation :**

- Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours francs à l'avance.
- En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour.
- Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

### • **Quorum :**

- Le conseil ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil.
- Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

### • **Ordre du jour :**

- L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.
- L'ordre du jour est adopté en début de séance.

### • **Procès-verbal :**

- A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration et un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.
- Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux autres entités dont relève éventuellement l'établissement.
- Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante, affichée dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.

### • **Vote à bulletins secrets :**

- Le vote à bulletins secrets est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.
- Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.
- En cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'établissement est prépondérante.

## Article 3 : Durée maximum d'un conseil d'établissement.

- La durée maximum du conseil est fixée à 3 h.
- Une prolongation exceptionnelle pourra être décidée pour terminer un point à l'ordre du jour sous réserve d'un vote de la majorité des membres du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

Calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 9 février 2024
- Jeudi 20 juin 2024

#### **6) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Établissement du 22 juin 2023**

Le PV du CE du 22 juin 2023 (joint à la convocation) est soumis à la validation du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

Le PV sera affiché pour une durée de quatre mois dans les locaux de l'établissement et sur le site internet de l'établissement.

#### **7) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Établissement réuni en session extraordinaire le 28 septembre 2023**

Le PV du CE du 28 septembre 2023 (joint à la convocation) est soumis à la validation du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

Le PV sera affiché pour une durée de quatre mois dans les locaux de l'établissement et sur le site internet de l'établissement.

#### **8) Bilan des examens de l'année scolaire 2022-2023 (information)**

Mme Chamila BALBOLIA, Provisoire adjointe, rappelle quelques indicateurs de réussite des élèves pour la session 2023 des examens :

Les résultats de nos élèves à la session 2023 des examens sont excellents avec :

96.5 % de réussite au DNB (dont 93 % de mentions)

et 100 % de réussite au baccalauréat (dont 87.3 % de mentions). 5 des 21 mentions Très Bien ont été attribuées avec les Félicitations du Jury, ce qui est exceptionnel.

#### **9) Présentation de la rentrée 2023 (information)**

M. Blaise FENART, Directeur du Primaire, présente ensuite des éléments relatifs à la rentrée 2023. Sur le plan des équipes, de nombreux nouveaux personnels ont rejoint le LFIB :

**Au primaire :**

1 nouvelle professeure d'anglais : Mme Kate WILKINSON

4 nouveaux professeur(e)s des écoles :  
Mme Alice DELLINGER  
Mme Léa DRUETTE  
M. Romain PAZOT  
Mme Claire SALMON-BESNARD

1 professeure de FLE-SCO : Mme Maureen VIDAL

**Au secondaire**, 5 nouveaux enseignants :  
M. Loris CAMPAN en mathématiques  
M. Alexander DAWSON en anglais  
M. Georges GONÇALVES en physique-chimie  
Mme Emma SUDRIES en anglais  
M. Mathieu WATTÉ en SES  
Une nouvelle aide-documentaliste : Mme Chanikan BUAKEW  
Et une nouveau Conseiller Principal d'Education : M. Thomas YVON

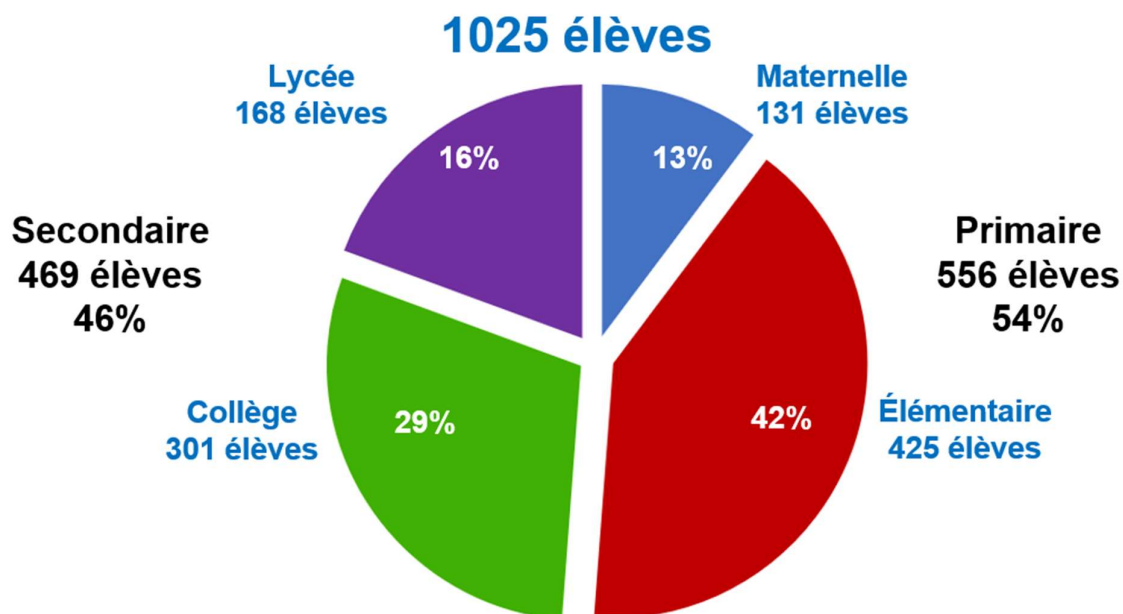
Sur le plan pédagogique la rentrée 2023 est marquée par l'ouverture de la Section Internationale Britannique en classe de 3<sup>ème</sup> (2 groupes) et la mise en œuvre du Baccalauréat Français International (BFI) en classe de terminale.

Les élèves de 1<sup>ère</sup> qui n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques suivent un enseignement obligatoire de mathématiques.

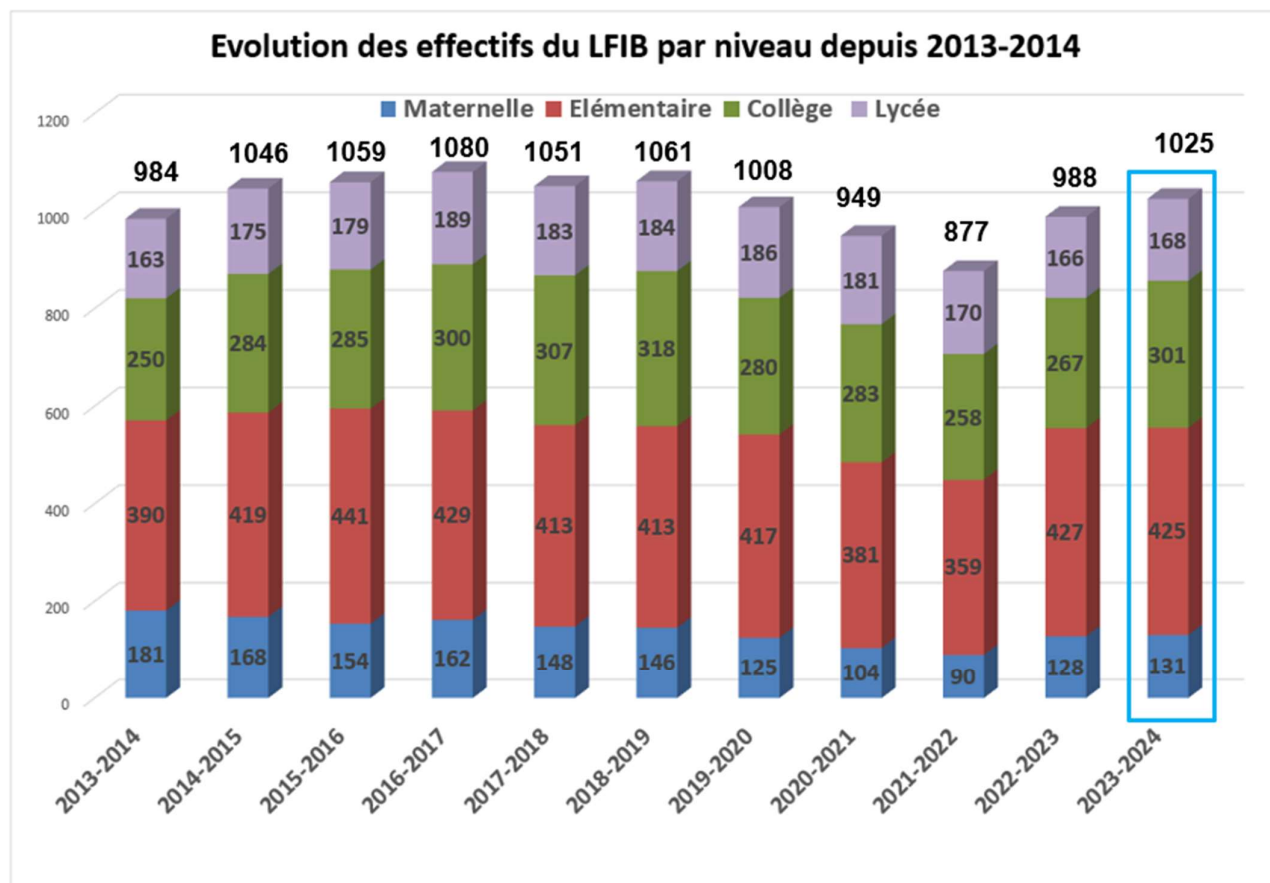
M. Blaise FENART, Directeur du Primaire, présente les effectifs à la date du 5 novembre : 1025 élèves sont scolarisés dans une structure pédagogique de 47 classes :

A l'école primaire :  
6 classes de maternelle pour 131 élèves  
20 classes en élémentaire pour 425 élèves

Au collège : 13 classes pour 301 élèves  
Au lycée : 8 classes pour 168 élèves



Évolution des effectifs depuis 2013-2014 :

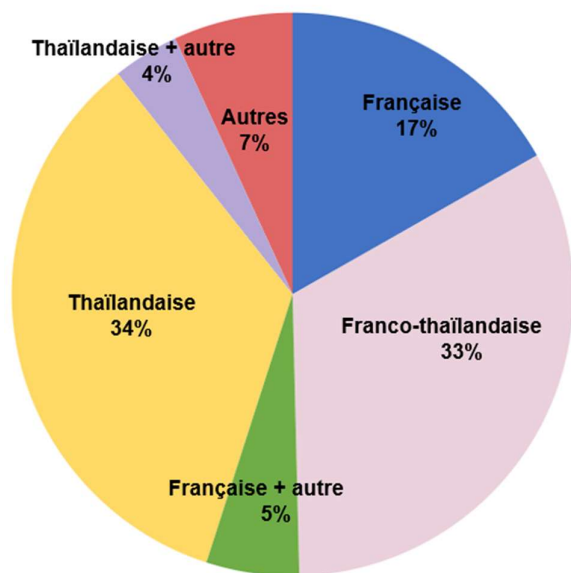


La tendance de baisse des effectifs est donc enrayée pour cette rentrée et nous espérons pouvoir poursuivre l'augmentation des effectifs.

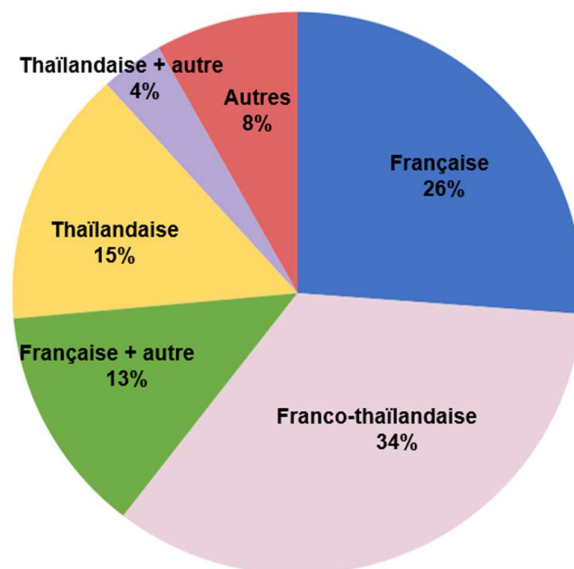
Les effectifs par nationalité au 5 novembre 2023 :

NATIONALITÉ	Nombre d'élèves	%
<b>Française (Total)</b>	<b>762</b>	<b>74%</b>
Élèves ayant uniquement la nationalité française	284	28%
Élèves franco-thailandais	358	35%
Élèves ayant la nationalité française + autres nationalités	120	11%
<b>Thailandaise (Total)</b>	<b>173</b>	<b>17%</b>
Élèves ayant uniquement la nationalité thaïlandaise	136	13%
Élèves ayant la nationalité thaïlandaise + autres nationalités	37	4%
<b>Autres nationalités</b>	<b>90</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1025</b>	<b>100%</b>

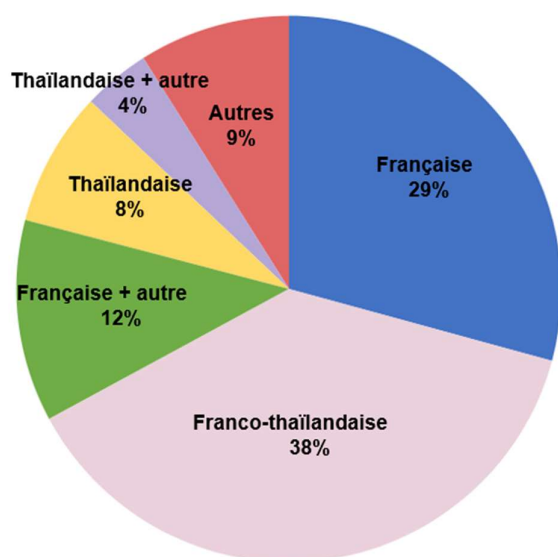
## Maternelle



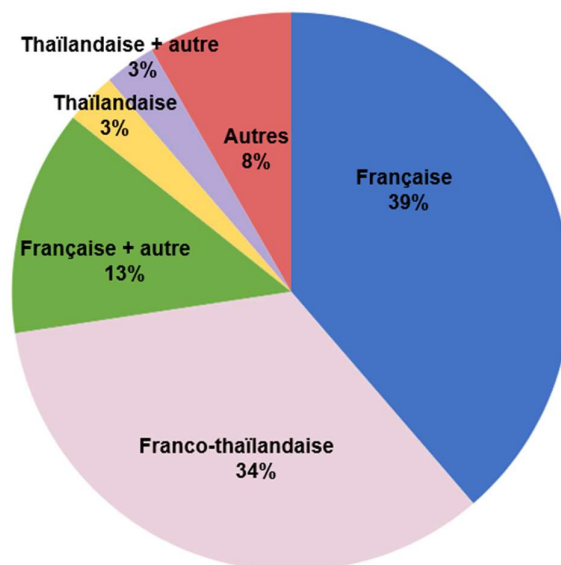
## Élémentaire



## Collège



## Lycée



## 10) Projets de voyages scolaires avec nuitées

Les voyages scolaires avec nuitées doivent faire l'objet d'une double validation par le Conseil d'établissement :

- L'autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le voyage
- L'autorisation donnée à l'établissement de demander une participation des familles

Il est important de noter que les projets de voyage présentés sont validés d'un point de vue pédagogique par le chef d'établissement, la proviseure-adjointe ou le directeur du primaire.

Les familles paient les frais afférents à la participation de leur enfant.

Le LFIB prend à sa charge :

- La participation des enseignant(e)s et personnels qui encadrent le voyage
- La participation des élèves boursiers (selon la quotité de bourse attribuée)

Le Proviseur précise également que seuls sont votés ce soir les projets se dérouleront jusqu'au mois de mars. Les projets ci-dessous sont validés mais seront présentés au prochain Conseil d'établissement en février 2024, ce qui laissera davantage de temps pour affiner les budgets et sonder les familles.

- PROZAP Natation du 13 au 18 mai à Shanghai
- JIJ à Athènes du 27 mai au 2 juin (le LFIB est en attente de savoir si sa candidature a été retenue)
- Chantaburi du 9 au 10 mai ou 10 au 17 mai
- Classe activité de pleine nature et écologie à Phuket du 26 au 30 juin
- Kanchanaburi en mars/avril géologie de terrain et étude d'un écosystème
- Les projets du primaire

Mais seront présents lors du Conseil d'établissement du 2<sup>ème</sup> trimestre, ce qui laissera davantage de temps pour affiner les budgets et sonder les familles.

Avant de procéder aux détails des projets, les représentants des personnels enseignants et non-enseignants expliquent leur position qui consiste à voter en faveur du projet mais à s'abstenir concernant le volet financier des projets. Ils rappellent le fonctionnement antérieur à 2022. Une charte des voyages prévoyait alors, pour chaque élève, une enveloppe budgétaire assez conséquente, quelles que soient les ressources familiales. Aussi, ils souhaitent une participation financière de l'établissement sur la somme demandée aux familles, même moindre que celle de 7500 THB autrefois allouée. Ainsi, même les élèves de familles modestes mais non boursières pourront participer. La question de la redirection de la ligne budgétaire prévue par l'ancienne charte est aussi posée.

M. DUCHOSSOY, représentant des parents indique qu'il est gêné de voter des projets proches de 20 000 THB et s'abstiendra donc.

### 10.1 Projet de participation au PROZAP Volleyball du 23 au 27 janvier 2024 à Hong Kong

Responsable du projet : M. Vincent DAMOISY

Participants : 18 élèves de l'AS Volleyball

Encadrement : M. Vincent DAMOISY et Mme Radia CHAABA

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 32 700 THB / participant.



Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 32 700 THB :

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.2 Projet de participation au PROZAP Basketball du 8 au 12 mars à Phnom Penh

Responsable du projet : M. Emmanuel DUDON

Participants : 30 élèves de l'AS Basketball

Encadrement : M. Emmanuel DUDON, M. Thomas MARCONNET et Mme Willy-Anne BYACHE

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention :	Contre : 0	Pour : 18
--------------	--------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 19 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 19 500 THB :

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.3 Projet de participation au PROZAP Football du 20 au 24 mars à Hanoï

Responsable du projet : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ

Participants : 20 élèves de l'AS Football

Encadrement : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ et M. Michael COLLADO

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 18 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 18 500 THB :

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.4 Projet de participation au PROZAP Jeux d'Asie du 25 au 30 mars à Ho Chi Minh Ville

Responsable du projet : Mme Magali JOSSELIN

Participants : 12 élèves, garçons et filles de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Encadrement : Mme Magali JOSSELIN et Mme Virginie GALAS

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------



La participation des familles s'élève à 20 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 20 000 THB :

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

### **10.5 Projet de participation à la finale de la zone Asie du concours « Ambassadeurs en herbe » Financement 100 % établissement (Projet AEFÉ monde)**

Le concours « Ambassadeurs en herbe » est un concours d'éloquence et d'argumentation en plusieurs langues. Le projet est présenté par les Enseignants Formateurs du second degré : Mme Magalie BOQUET, Mme Anne-Hélène LOUAZEL et M. Arnaud LEONARD.

Il se décline par :

- L'organisation d'une sélection d'élèves du LFIB qui vont former l'équipe « Thaïlande » constituée de 5 élèves du cycle 3 à la classe de 1<sup>ère</sup>
- La participation à une finale régionale organisée à Phnom Penh le 4 avril (date susceptible d'être modifiée)
- La constitution d'une équipe Asie-pacifique pour des rencontres mondiales à Paris

L'encadrement sera assuré par 2 enseignants : Mme Céline DUPUY et M. Romain PAZOT

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 0 THB / participant.

### **10.6 Projet de voyage scolaire à Kanchanaburi du 31 janvier au 2 février 2024**

Responsable du projet : M. Stéphane RUAULT

Participants : les élèves des trois classes de 3<sup>ème</sup>

Encadrement : M. Stéphane RUAULT et d'autres enseignants des classes de 3<sup>ème</sup>

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 3 700 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 3 700 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.7 Projet de voyage / rencontre des éco-délégués avec les élèves de la Bamboo school à Buriram du 22 au 24 janvier 2024

Responsable du projet : Mme Willy-Anne BYACHE

Participants : 22 élèves éco-délégués

Encadrement : Mme Willy-Anne BYACHE, Mme Virginie GALAS, M. Arnaud LEONARD et M. Isadore REAUD

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 4000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 4000 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.8 Projet de voyage scolaire à la station scientifique de Saraburi (janvier 2024)

Responsable du projet : Mme Willy-Anne BYACHE

Participants : les 58 élèves de 2<sup>nd</sup>e

Encadrement : Mme Willy-Anne BYACHE, Mme Perrine VALAYER, M. Christophe STOR, M. Georges GONÇALVES, M. David HAMET, M. Olivier VILAÇA

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 4100 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 4100 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

### 10.9 Projet de voyage scolaire au parc ornithologique du parc de Kaeng Krachan (sensibilisation des élèves au respect de l'environnement, découvrir la diversité spécifique à la Thaïlande)

Responsable du projet : M. Johan FRAYSSINHES

Participants : tous les élèves de 5<sup>ème</sup> (élèves de thaï renforcé et groupe d'anglais de M. FRAYSSINHES)

Encadrement : M. Johan FRAYSSINHES et Mme Sawarin WIROJCHOOCHUT

Pour des raisons de limitation du nombre de visiteurs accompagnés par un guide les voyages se dérouleront par classe de 5<sup>ème</sup> selon le calendrier suivant :

- 5<sup>ème</sup>A : du 17 au 18 janvier
- 5<sup>ème</sup>B : du 14 au 15 février
- 5<sup>ème</sup>C : du 13 au 14 mars

Vote sur l'autorisation de principe de ces trois voyages :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 3 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 3 500 THB :

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

#### **10.10 Voyage scolaire à Pattaya Royal Varuna Yacht Club, 2 séjours de 4 jours / 3 nuits :**

CE2A, CE2B : du mardi 6 février au vendredi 9 février 2024

CE2C, CE2D : du mardi 13 février au vendredi 16 février 2024

L'encadrement de chaque séjour sera assuré par l'enseignant de la classe et 1 adulte accompagnateur étudiant de l'université de Thammasat par classe.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 9 750 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 9 750 THB.

Votants : 18	Abstention : 7	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

M. Isadore REAUD, School Manager, rappelle que, selon les règles du Ministère de l'Education thaïlandais, l'ensemble des voyages scolaires à l'étranger devront être validés par le Conseil d'Administration du LFIB pour enfin être déposés à l'OPEC.

Sur la question du financement des voyages par l'établissement, M. Christophe MONIER rappelle que :

- La situation du paiement par les familles de leur voyage est largement actée dans la zone Asie Pacifique,
- Qu'il n'y a pas de cohérence à ce qu'un enfant de maternelle paie pour un voyage d'un enfant de première ou de terminale
- Que l'établissement subventionne déjà les voyages en prenant en compte les frais des accompagnateurs, les frais de voyage concernant les boursiers (en raison de leur quotité), et le différentiel non financé par les familles. À la demande des parents d'élèves une analyse financière a démontré que l'ensemble des voyages étaient déficitaires et que c'est l'établissement qui au final couvre ce déficit.

## **11) Présentation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**

M. Christophe MONIER, DAF, présente le plan de mise en sûreté (PPMS) du lycée.

Le PPMS est un outil de planification visant à anticiper les conduites à tenir en fonction de risques et de menaces majeurs identifiés de façon à garantir la meilleure sûreté possible pour l'ensemble de la communauté scolaire.

L'AEFE a conçu une maquette unique qui est saisie depuis la rentrée sur une application informatique accessible à tout moment par l'AEFE, le Poste diplomatique et naturellement, l'Etablissement.

Le PPMS est élaboré en étroite collaboration avec l'Ambassade de France au travers notamment d'échanges régulier avec le chef de sécurité de l'Ambassade.

Le PPMS comprend une cartographie des risques et menaces majeurs, des acteurs, des conduites à tenir, des ressources mobilisables...

### **a. Les risques et menaces majeurs à Bangkok**

- Inondations, vents violents, accidents industriels, séisme, crise politique avec mouvements de foule
- Attentat intrusion

*Le risque incendie est traité à part et n'est pas retranscrit dans le PPMS.*

### **b. Les acteurs au niveau du LFIB**

- Le Proviseur (ou en cas d'empêchement son adjoint ou des personnes désignées) : il déclenche le PPMS (à l'exception du risque attentat intrusion qui peut être activé par n'importe qui en fonction d'une menace clairement identifiée) et pilote la crise, établit une liaison avec les autorités et les secours, les familles,
- Une cellule de crise (Proviseur, Provisseur thaïe, School Manager, Adjoint au Proviseur, Directeur du Primaire, DAF, CPE, Responsable RH, Responsable Technique, Responsable Informatique, Chargée de Communication)
- Des responsables de zone
- La communauté scolaire (veille au respect des consignes, soutien)

*Le LFIB est en lien constant avec les autorités (poste diplomatique, AEFE, autorités Thaïlandaises...)*

### **c. Les missions de la cellule de crise au LFIB**

- Déclencher l'alerte, s'assurer de la mise en place des différents postes, établir une liaison avec les autorités
- Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement
- Contrôler les accès de l'établissement
- Couper les circuits si nécessaire (gaz, ventilation...)
- S'assurer que tout le monde est en sûreté
- Gérer les communications téléphoniques

### **d. Les zones et les responsables de zone : il a été déterminé un découpage comprenant 6 grandes zones :**

- L'administration (responsable : RRH ou assistant RRH ou responsable achats)
- Le niveau élémentaire (responsable : documentaliste BCD ou enseignant FLE Primaire ou coordonnateur des langues ou orthophonistes)
- Le niveau bâtiment secondaire (responsable : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le niveau salles de classes D et CDI : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le gymnase (responsables : professeurs d'EPS)
- Le niveau maternelle (responsables : secrétaire ou enseignants)

Les missions des responsables de zone sont d'assurer le relais de la cellule de crise et d'assurer aux cotés des enseignants l'encadrement des élèves le pointage des absents, la gestion de l'attente, le signalement des incidents.

#### e. Les postures du PPMS

En fonction des risques et menaces identifiés il est prévu désormais 4 types de postures ou attitudes à observer :

- Mise à l'abri simple (ex accidents extérieurs...)
- Mise à l'abri améliorée (ex confinement risque industriel type chimique...)
- Evacuation (ex présence avérée d'un engin explosif...)
- S'échapper Se cacher (ex risque attentat intrusion)

Ce sont les événements ou circonstances qui vont déterminer la nature de la posture du PPMS. Exemple : en cas d'inondation si les délais sont suffisants on peut procéder à une évacuation préventive ou si les délais sont insuffisants rejoindre un point en hauteur.

#### f. L'activation du PPMS

- Le déclenchement de l'alerte
- Les personnes responsables pour l'activation du PPMS
- La mise en action de la cellule de crise interne (pilotage de la crise)

#### g. Le déclenchement de l'alerte : 2 cas de figures :

- **Risque attentat intrusion** Depuis la rentrée 2023, l'établissement s'est doté d'une nouvelle sirène d'alerte qui se déclenche à partir de bouton coup de poing fixe dans des lieux déterminés (postes de sécurité, bureau des membres de l'équipe de direction, secrétariat... (toute personne qui constate un risque avéré et qui se trouve à proximité d'un bouton coup de poing), la rapidité du déclenchement de l'alerte permet un gain de temps et une mise en sureté plus rapide
- **Risques majeurs** (les responsables désignés du PPMS)
  1. Le Proviseur ou
  2. Son adjointe ou
  3. Le Directeur du Primaire ou
  4. Le DAF ou
  5. Le School Manager

#### h. Les types de sonneries pour le déclenchement de l'alarme

- La mise à l'abri simple (on a le temps d'agir) : de manière orale au sein de l'établissement
- La mise à l'abri amélioré : par haut-parleur avec un message audio dans toutes les classes
- L'évacuation : (l'alarme incendie son continu)
- Le risque attentat intrusion (par une sirène spécifique son discontinu)

#### i. Des moyens, des ressources, des fiches de conduite à tenir

- Des malles de première urgence, des réserves de nourriture et d'eau ont été réactualisées
- 30 personnes recensées au lycée disposant d'une formation ou sensibilisation au secourisme, dont une formatrice de formateurs
- Des fiches décrivant les conduites à tenir qui seront remises à tous les acteurs

#### j. Résumé des étapes pour l'activation d'un PPMS risques majeurs

- Un risque identifié : un accident chimique
- Une personne habilitée à déclencher le PPMS : le Proviseur ou son remplaçant
- Une alerte en direction de la communauté scolaire : un message par haut-parleur
- Une posture PPMS attendue : la mise à l'abri améliorée (confinement)
- L'activation de la cellule de crise
- La mobilisation des responsables de zone
- La mise en protection des élèves et personnels
- La fin du confinement : le Proviseur ou son remplaçant

### **k. Deux cas particuliers : l'évacuation d'urgence et le risque attentat intrusion**

- L'évacuation d'urgence : au signal de l'alarme incendie, la communauté se dirige sur le stade d'athlétisme, sauf contre-ordre indiqué par haut-parleur. Une procédure d'évacuation ordonnée sera alors mise en place.
- Le risque attentat intrusion : au déclenchement de la sirène deux postures possibles, s'échapper ou se cacher
- S'échapper quand c'est possible et sans risque au point d'évacuation le plus approprié
- Se cacher, la procédure d'actionnement des rideaux anti retour actuellement en vigueur est alors la solution qui sera prioritairement envisagée, bien qu'elle ne soit pas exclusive pour les personnes qui n'y auraient pas accès, qui devront trouver un endroit pour se cacher.

### **l. Deux exercices prévus :**

- Un risque attentat intrusion le 12 décembre 2023
- Un exercice risques majeurs prévu le 06 mars 2024

## **12) Validation du plan de formation des personnels**

M. Blaise FENART présente le plan de formation des personnels du LFIB.

La formation continue est pilotée par la cellule de formation continue, une instance obligatoire, placée sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est constituée du chef d'établissement, du directeur d'école, du DAF, de représentants des personnels (premier degré, second degré, autres catégories de personnels). Les EF2D et coordonnateurs de cycles au primaire sont invités en tant qu'experts.

Ses principales missions : recenser et prioriser les besoins de formation en début d'année scolaire, définir les critères de sélection des candidatures des stagiaires au PFCP, faire un bilan des formations et travailler sur un plan local de formation qui complète le PFCP.

La CFC du LFIB est particulièrement attentive à ouvrir les possibilités de formation à l'ensemble de des fonctions sans distinction de statuts.

La formation des personnels se décline selon 3 modes différents :

- **Le Plan de Formation des Personnels** ; il s'agit du plan régional de formation organisé par le comité de mutualisation de la zone Asie-Pacifique.

Une offre très large et très diversifiée était proposée aux personnels avec 62 stages « zone », 9 stages « Agence par zone », 4 stages « interzones », 3 stages « MENJ », 6 stages « PAP » et 38 stages « siège ».

La Cellule de Formation Continue qui s'est réunie le jeudi 21 septembre a étudié les préinscriptions des personnels :

19 personnels enseignants du primaire ont formulé 37 vœux : 14 propositions de stage

32 personnels d'enseignement ou d'éducation du secondaire ont formulé 55 vœux : 30 propositions de stage.

2 personnels de vie scolaire ont formulé 4 vœux : 1 proposition de stage.

4 personnels administratifs ont formulé 5 vœux : 1 proposition de stage.

6 personnels de l'équipe de direction élargie ont formulé 9 vœux : 4 propositions de stage.

Au total, la Cellule de Formation Continue a validé 54 propositions de stage.



- **Le Plan Local de Formation (PLF)** : permet de proposer en complément du plan régional des formations ciblées au niveau local.

Dix formations dans le cadre du Plan local de formation ont été validées en Cellule de Formation Continue le 21 septembre 2023 :

- **Cours de FLE** (pour les personnels non francophones) : assuré par M. Axel GAUTHIER pour toute l'année scolaire
- **Cours de thaï** (niveau débutant) pour les personnels : assuré par M. Udomsab NILASOONTHON et Mme Apinya PATTANAKIATICHAI pour toute l'année scolaire
- **Cours de thaï** (niveau intermédiaire) pour les personnels : assuré par M. Chatchai PLOYSRIPRAI pour toute l'année scolaire
- **Secourisme PSC 1** : formation assurée par Mme Perrine VALAYER les 17, 24 et 25 novembre.
- **CPR & First Aid Training with AED training** : formation assurée par First Aid Training Bangkok pour 14 enseignants de langue au primaire le 8 mars 2024
- **First Aid and Life-Saving Training Program** : formation assurée par Teach For Life pour les personnels non-enseignants le 16 octobre 2023
- **Protection de l'enfance / Child safeguarding** : date à déterminer
- **Table ronde enseignants – orthophonistes** : élaboration et mise en place de solutions en réponse au défi de l'enseignement aux élèves au profil d'apprentissage atypique : formation assurée Mme Hélène MALIK et Mme Julie PIAU le 4 décembre 2023
- **Initiation au MAKATON**, un langage des signes simple et parlé, pour supporter le développement langagier de tous les enfants : formation assurée par Mme Julie PIAU pour les enseignants du primaire et de la maternelle le mardi 16 janvier 2024
- **EDUKA, outil de communication** : formation assurée par Mme Sasaporn CHAUVET, date à déterminer

- **Le plan local de formation continue** permet de proposer des formations pour les personnels dont l'offre des stages du PFCP n'est pas adaptée.

La CFC a validé les demandes de formations suivantes avec une prise en charge à 100% :

- Jolly Phonics Workshop (Mme Katie WILKINSON, nouvelle enseignante d'anglais au primaire)
- Développer et accompagner les habiletés parentales : des outils pour la régulation de l'attention des émotions et des comportements (Mme Hélène MALIK, orthophoniste)
- Rééducation de la cognition mathématique (Mme Julie PIAU, orthophoniste)

**L'aide à la formation diplômante** : les personnels peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de formation à 50% avec un plafond de 150 000 THB pour une formation diplômante en lien avec la mission au LFIB.

La CFC a validé la demande de formation suivante avec une prise en charge des frais de formation à 50% :

- Licence 1 en arts plastiques (formation de 3 ans en distanciel) : Mme Delphine HOMAND, professeure des écoles. Mme Delphine HOMAND assure les cours d'arts plastiques pour les 4 classes de CM2 et dans le cadre des AES.

Le plan de formation des personnels est validé à l'unanimité:

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------



### **13) Carte des emplois 2024-2025 (expatriés et personnels détachés sur des missions d'enseignement)**

Le Proviseur rappelle la composition actuelle de la carte des emplois (expatriés et résidents).

6 postes d'expatriés :

- 3 personnels d'encadrement : Proviseur, Directeur du Primaire et DAF
- 3 enseignants à mission de conseil pédagogique : EF2D En langues vivantes, en HG et en philosophie. La mission de M. LEONARD prendra fin le 31/08 2024, sa ou son successeur sera nommé(e) directement par l'AEFE.

23 postes de résidents (9 au primaire et 14 au secondaire) :

- 9 postes de Professeur(e)s des Ecoles
- 2 postes en anglais
- 1 poste en EPS
- 2 postes en HG
- 2 postes en lettres
- 3 postes en mathématiques
- 2 postes en physique-chimie
- 1 poste en SVT
- 1 poste en SES

Le Proviseur présente pour information pour l'année scolaire 2024-2025 une carte des emplois sans changement.

Les postes vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2024 :

- Postes vacants : 2 postes de professeurs des écoles
- Postes susceptibles d'être vacants : 1 poste de professeur des écoles, 1 poste en mathématiques, 1 poste en HG, 1 poste en PC et un poste en lettres.

Le poste de lettres comprend de l'enseignement du grec et du latin, il sera donc impératif de faire mentionner cette nécessité lors de l'appel à candidature.

L'avis du Conseil d'établissement est nécessaire :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

### **14) Questions diverses**

14.1) Des questions diverses ont été adressées par les représentants des parents

#### **1. Section Internationale Britannique**

***Est-il possible de rappeler les critères d'admission en Section Internationale Britannique voire de les ajuster pour prendre en considération les familles dont les enfants parlent plusieurs langues ?***

**Réponse de M. FENART– Directeur du Primaire pour le Primaire :**

L'entrée en SIB est conditionnée à la validation de compétences linguistiques et non-linguistiques attendues, selon le niveau de l'enfant, en accord avec les Instructions Officielles du Ministère de L'Education Nationale français. C'est-à-dire que le niveau de maîtrise de la langue française est évalué et qu'une maîtrise

satisfaisante est attendue pour proposer un transfert en SIB. Les enseignants évaluent également les compétences transversales : l'élève peut-il gérer une charge de travail supplémentaire ? Est-il autonome dans la gestion des tâches et des routines quotidiennes ? souhaite-t-il approfondir son apprentissage de l'anglais ?

Cette validation est suivie d'un test en langue anglaise qui diffère selon la classe de l'enfant. L'enfant devra justifier d'un minimum de compétences communicationnelles liées à son quotidien (la classe, la cour de récréation, la famille, ...) et aux sujets étudiés en section classique afin de pouvoir suivre au mieux les nouveaux apprentissages.

### **Réponse de Mme BALBOLIA – Provisoire adjointe pour le secondaire :**

Un conseil de SI classera les dossiers en fonction de critères pédagogiques répondant aux objectifs de recrutement et de travail d'une section internationale :

- Sur les résultats scolaires et notamment en français ;
- Sur la probabilité de réussir dans ce programme d'éducation bilingue. Les élèves doivent donc avoir des compétences linguistiques en langue maternelle ou quasi-native (vocabulaire, compétences linguistiques et capacité de lecture) et des affinités avec culture anglo-saxonne
- Sur la capacité de travail de l'élève

Profil et conditions d'accès des élèves :

- Élèves anglophones de toutes nationalités
- Élèves binationaux ou bilingues anglais
- Élèves francophones possédant un excellent niveau d'anglais et une forte motivation

Peuvent s'inscrire dans la section internationale, les élèves français et étrangers dont le niveau est suffisant pour suivre l'enseignement général en français et les enseignements spécifiques en anglais.

### **2. Les EDT et les heures de permanence au secondaire**

#### ***Comment sont constitués les Emplois du Temps ?***

***Les emplois du temps obligent à une forte présence au LFIB, avec pour certaines classes beaucoup d'heures de permanence pour les élèves qui ne suivant pas la Section Internationale Britannique. Nous pouvons comprendre que l'organisation soit compliquée, mais avec les problèmes de transport cela donne des journées très longues.***

### **Réponse de Mme BALBOLIA – Provisoire adjointe**

Ce problème survient sur plusieurs niveaux, que nous avons pu résoudre pour certains seulement. Le constat est que nous n'avons que deux enseignants d'anglais littérature pour l'ensemble du collège et du lycée, pour 20 heures de cours au total. Nous savons désormais que pour pallier ces problèmes d'emploi du temps, il nous faudra prévoir au moins un enseignant supplémentaire l'année prochaine dans la discipline.

#### ***Est-il envisageable de placer les AS/AES hors temps de cantine ?***

### **Réponse de Mme BALBOLIA – Provisoire adjointe**

Pour certaines AS, il n'était pas possible de les placer hors temps de cantine.

#### ***En 6ème ainsi que pour les autres classes il y a-t-il un quota d'heures maximum par semaine ? Tous cours confondus ?***

### **Réponse de Mme BALBOLIA – Provisoire adjointe**

Il n'y a pas de maximum.

Pour l'ensemble du collège (6ème à la 3ème) le volume horaire des enseignements obligatoires est de 26 heures. S'y ajoutent au moins 10 heures de vie de classe et les enseignements facultatifs.

### **3. Le projet de voyage scolaire à Hong Kong et son annulation**

***Le coût de THB 38 000 / élève pour un voyage de 4 jours est une somme non négligeable que toutes les familles n'ont pas nécessairement les moyens de dépenser. La plupart des familles ont plusieurs enfants inscrits au LFIB, avec les frais que cela incombe.***

***Le ton de l'email (particulièrement la dernière phrase) fait injustement peser sur les familles toute la responsabilité de l'annulation du voyage. Sachant que le projet était déjà controversé en Cet, peut-être aurait-il été plus avisé de présenter une estimation financière aux familles et de recueillir leur opinion en amont, avant d'investir le temps précieux de chacun, pour ensuite essuyer un refus des familles, une grosse déception et une certaine amertume pour tous ?***

#### **Réponse de M. SCHMITT - Proviseur :**

La Direction a choisi de soutenir le projet présenté par les enseignants qui prévoyait au départ une collaboration avec le Lycée Français de Hong Kong et un possible hébergement en famille.

Cela n'a pas été possible et tout le monde avait conscience que le budget par famille est était assez élevé.

Si la rédaction du courrier d'information a pu laisser penser que la direction rejetait l'annulation sur les parents ce n'était pas le but recherché car nous comprenons parfaitement les différents arguments (coût, fratries, projets Prozap).

Cela n'enlève rien à la déception des enseignants porteurs du projet et des élèves pré-inscrits.

Nous tirons de cette expérience la nécessité de sonder au préalable les parents des élèves et nous avons également décidé de décaler la validation de certains projets au Conseil d'établissement du second degré afin de pouvoir affiner le coût réel des voyages et de la participation des familles.

### **4. Prévention du harcèlement à l'école primaire**

***Est-il possible d'étendre la prévention contre le harcèlement mise en place au collège aux classes de l'école primaire ?***

#### **Réponse de M. FENART – Directeur du Primaire**

La lutte contre le harcèlement est prévue dans le programme d'actions validées en CESCE, ce depuis plusieurs années. Les élèves de CM2 ont travaillé par le passé sur la question des réseaux sociaux et du cyberharcèlement.

Le harcèlement étant une problématique de plus en plus présente, l'équipe pédagogique renforcera les projets, actions, discussions autour de cette question. Les élèves et enseignants se sont d'ailleurs associés à la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 9 novembre dernier en participant à l'action "Tous en bleu".

**Mme YENSUDCHAI** rappelle que l'inscription sur les réseaux sociaux n'est pas autorisée aux moins de 13 ans.

### **5. Nuit du LFIB**

***Comment va s'organiser la nuit du LFIB 2024 ?***

***Auditions des participants puis sélections des meilleurs performances par des intervenants ayant de l'expérience en chant, danse, musique, gym, ...? afin d'avoir un programme varié comme les autres années ?***

#### **Réponse de M. SCHMITT – Proviseur**

La Nuit du LFIB est un événement apprécié par l'ensemble de la communauté scolaire et il n'y a pas de raison d'en modifier le fonctionnement.

Pour l'instant nous avons retenu une date qui le vendredi 15 mars.

Le comité d'organisation communiquera avec les élèves, parents et personnels ultérieurement.

14.2) Des questions diverses ont été adressées par les représentants des personnels.

### **1. Propreté et entretien des bâtiments et extérieurs**

***Les personnels soulèvent des problèmes de saleté dans les salles et les couloirs (nécessité de peintures régulières) de mobilier défectueux, de câblages électriques peu esthétiques (dangereux ?), de dalles instables dans la cour...***

***- Peut-on mettre un protocole général pour ces questions (échéanciers, renouvellements, stock de rechange...)***

***- Est-il possible d'envisager le nettoyage et le réaménagement de la rotonde ?***

***- Un tour de l'établissement est-il prévu pour évaluer les travaux, quand seront-ils réalisés ?***

**Réponse de M. REAUD – School Manager et de M. MONIER – DAF :**

En ce qui concerne la propreté, un cahier des charges et des procédures de nettoyages sont en place avec la société PCS. Si les enseignants observent des manquements, merci de nous les notifier à [maintenance@lfb.ac.th](mailto:maintenance@lfb.ac.th).

Nous discutons de l'espace central de la rotonde régulièrement. Les anciens meubles (tables et chaises) sont destinés à des donations vers des établissements dans le besoin. Cependant, d'autres objets plutôt larges appartiennent aux équipes pédagogiques. Effectivement ce n'est pas forcément le lieu approprié comme endroit de stockage. Il faudra leur trouver une utilité ou confirmer que nous pouvons nous en débarrasser. Une communication sera effectuée envers l'ensemble de l'équipe pédagogique pour confirmer quels objets doivent absolument être conservés, le reste sera soit donné soit jeté.

Des enseignants mentionnent des salles de classes et toilettes ayant besoin d'avantage d'attention car ils n'ont pas été rénovés depuis plusieurs années.

En ce qui concerne l'état des installations et des espaces vieillissants, la direction effectue des tours de l'établissement à plusieurs moments dans l'année pour identifier les travaux ayant un besoin financier plus important (peinture, rénovations, etc.). Nous avons commencé à planifier nos interventions avec des travaux importants de permutation de salle, de création d'une salle de repos (sur laquelle des éléments restent à finaliser), de travaux de peinture pour certaines classes. On ne peut pas réaliser tout en même temps, et on comprend que le lancement de ces premiers travaux ait suscité des attentes qui sont légitimes. Une planification des travaux à faire sera réalisée par phases.

### **2. Abris pour les élèves en cas de pluie**

***Tous les espaces de transfert sur les différents bâtiments doivent être couverts.***

***Les enseignants souhaitent la construction d'une salle multi sport d'une superficie de 200m2 (obligation compte tenu de la pollution, des saisons des pluies et de l'augmentation du nombre d'élèves), le gymnase et la toute petite salle de gym ne suffisent plus pour 1200 élèves.***

**Réponse de M. MONIER - DAF :**

Les travaux d'installation de passages couverts pour l'ensemble de l'établissement sont prévus. Ils feront partie des travaux réalisés en 2024. A contrario de la construction d'une salle multi sport qui n'est pas prévue. A noter que le LFIB a 1025 élèves et non 1200 élèves.

Nous nous penchons plutôt sur d'autres solutions de confinement en cas de pollution pour libérer autant que possible les espaces de sport.

### **3. Stationnement et circulation aux abords du LFIB- Problèmes SISB**

***Problème de la saturation du parking dès 6h30 le matin qui oblige les personnels à venir avant cet horaire pour pouvoir se garer. Le parking de la maternelle n'est pas une solution car ensuite vers 15 heures il est impossible de sortir du soi sans attendre au moins 30 minutes***

***Les personnels se retrouvent donc à être au lycée dès 6h15 pour une sortie à 17h15 lorsqu'ils ont cours de 8h à 17 heures, soit une présence pour certains de 11 heures sur leur lieu de travail à cause d'une impossibilité de circuler librement dans le soi.***

***SISB laisse aussi ses parents se garer le long du mur, empêchant ainsi une circulation fluide pour sortir du LFIB. L'augmentation des effectifs de SISB engendre une situation ubuesque, avec un nombre de véhicules trop important pour un soi qui est en réalité une impasse, générant un stress et une fatigue quotidiens pour les personnels mais aussi les familles dont les enfants ne prennent pas le bus.***

#### **Réponses de M. REAUD – School Manager :**

Nous avons très régulièrement des échanges et des réunions avec la direction de SISB au sujet de la circulation. Lors de nos réunions pour discuter de la circulation avec SISB et la police, nous avons tous reconnu l'utilité de la mise en place d'une troisième voie dans cette rue. Pour l'instant, SISB et la police se sont résignés à admettre qu'il est très difficile d'assurer une d'interdiction du stationnement le long du mur en changeant les règles en cours d'année. La règle est que les voitures des deux écoles ont le droit d'y stationner. Les gardiens de SISB n'ont pas l'autorisation d'en dire autrement et une d'entre eux a déjà été sanctionnée à ce sujet.

Cependant SISB va préparer un plan de communication pour interdire le stationnement le long du mur à partir de la rentrée prochaine. La circulation à trois voies dans cette rue adresserait les bouchons causés par des voitures attendant de faire demi-tour dans SISB, bloquant l'accès à la maternelle.

**M. Matthieu REYNAUD, Président du Bureau de l'APE**, explique que, bien qu'il soit souhaitable de permettre trois voies de circulation, les voitures qui jusqu'à présent stationnent le long du mur devront bien trouver un lieu de stationnement et cela risque de créer un nouveau problème.

**M. REAUD** répond que nous en sommes conscients. SISB a évoqué qu'ils étaient en train d'étudier une location de terrain supplémentaire pour agrandir leur parking. Nous allons suivre avec eux sur ce point.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de solution unique qui permettrait de régler définitivement une fois pour toute la problématique de la circulation aux abords du LFIB. Nous travaillons on plutôt bonne collaboration avec la direction de SISB et avec la police sur ce point. Lorsque des véhicules bloquent la fluidité à cause d'un stationnement gênant, que ce soit au sein du parking de la maternelle ou devant un portail d'entrée du LFIB ou de SISB, lorsqu'il s'agit d'un parent du LFIB nous les appelons ou leur envoyons un email, lorsqu'il s'agit d'un parent de SISB ce sont eux qui font cette démarche. Nous comprenons que ce sont des situations difficiles et parfois frustrantes. Quoi qu'il en soit, la compréhension et la courtoisie des parents est fortement appréciée.

***En plus des problèmes de stationnement et de circulation, il est crucial de souligner que les conditions pour les piétons sont extrêmement dangereuses, mettant en péril notre intégrité physique ainsi que celle de nos élèves.***

***Il est nécessaire d'engager une discussion constructive avec les propriétaires du lycée et les locataires du soi afin de trouver une solution pour la construction d'un TROTTOIR. Cela permettrait de garantir la sécurité des personnes de tout âge.***

#### **Réponses de M. REAUD – School Manager :**

Malheureusement, l'étroitesse du soi ne permet pas la construction d'un trottoir sans impacter d'avantage l'espace des véhicules. Il semble que la problématique concerne principalement les premiers 30 mètres lorsqu'on entre dans le soi.

***Espace d'entrée du LFIB : pourrait-on enfin en réserver l'accès aux élèves, parents d'élèves et personnel du lycée ? Au-delà de la question du café, de la disponibilité pour notre public ou même de l'encombrant voisin qu'est devenu SISB, il y a une question de sécurité. N'importe qui peut rentrer dans ce sas d'entrée, alors qu'il s'y trouve une foule de parents et d'enfants. Il n'est pas impensable qu'un panneau restreignant l'accès à l'entrée et un vigile posté pendant quelques semaines pour faire obtempérer suffisent à diffuser efficacement le message.***

#### **Réponses de M. REAUD – School Manager :**

Concernant le sas, il est déjà sécurisé. Seules les personnes autorisées peuvent y accéder.

En ce qui concerne l'espace d'accueil, l'effet d'attroupement lorsqu'il y a un grand nombre de personnes pose en effet un problème de sécurité. Nous réfléchissons aux impacts éventuels qu'aurait une interdiction d'accès à toute personne ne disposant pas d'une carte professionnelle ou d'étudiant LFIB. Il faut envisager les oublis de cartes de certains collègues et parents, les nounous et chauffeurs sans cartes, ainsi que les autres personnes qui doivent atteindre les personnels de l'accueil pour déposer des factures, faire des livraisons etc. Cela implique une queue sur le trottoir en attendant un contrôle de carte.

La direction travaille sur ce sujet et va tenter de mettre en place de nouvelles mesures dans l'optique d'améliorer la situation.

#### **4. Rordor (cours militaire scolaire) :**

***Pourquoi les professeurs ne sont-ils pas informés à l'avance lorsque des élèves sont absents ?***

#### **Réponses de M. REAUD – School Manager :**

La plupart des élèves n'ont que confirmé leur participation à l'examen d'entrée du Ror Dor un ou deux jours à l'avance. Mis à part ces examens, l'ensemble des activités du Ror Dor sont organisées les samedis. L'exception sera la formation de 3 à 5 jours en situation de jungle aux alentours du mois de février (concerne uniquement les élèves de 1ère et Terminale).

#### **5. Fontaines à eau**

***De nombreux élèves n'ayant pas de gourdes boivent directement au robinet, entraînant un manque d'hygiène récurrent. Quelles solutions proposer ?***

#### **Réponse de M. FENART – Directeur du primaire :**

Les fontaines à eau avec jet est un moyen communément répandu dans les lieux publics pour permettre aux personnes de boire. Il s'agit d'une question d'éducation à l'hygiène qui peut être abordée par les familles, et par l'école.

Les enseignants pourraient proposer des projets d'éducation à l'hygiène, à soumettre dans le cadre du CESCE. Nous avons bien réussi à renforcer le message sur le lavage des mains pendant la période de la Covid-19.

En maternelle, les enseignants ont sensibilisé les élèves et les familles à la nécessité d'apporter une gourde. Ce travail est également fait en primaire. En maternelle, la décision a été prise de ne pas remettre en service les fontaines à becs.



Pendant la période Covid-19, les élèves pouvaient utiliser des petits gobelets coniques en carton. Il en reste encore quelques-uns qui pourraient éventuellement dépanner. Mais cela pose un problème de déchets alors que l'établissement travaille à la labellisation de niveau 3. La solution principale reste de renforcer le message sur la nécessité d'apporter sa propre gourde.

## **6. Formation continue**

***Comment est déterminé le nombre de participants par stage dans un établissement ? Dans notre établissement ?***

**Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :**

C'est la Cellule de Formation Continue qui étudie les demandes de stages. L'objectif est de faire en sorte que le maximum de personnes puisse bénéficier d'une formation.

Nous avons décidé qu'un même personnel ne peut participer qu'à un stage en présentiel en raison des contraintes de remplacement d'heures de cours non assurée, ce qui assure également une égalité de traitement entre les personnels.

Une deuxième formation peut être accordée lorsqu'elle se déroule en distanciel.

## **7. Sécurité routière**

***Beaucoup d'élèves partent de l'établissement sur des motos sans casque. Que pouvons-nous faire ?***

**Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :**

Mes réponses tiennent en trois points : la sensibilisation, l'éducation et l'exemplarité :

- Des actions de sensibilisation sont menées et sont à renouveler tant au primaire qu'au secondaire (avec des intervenants extérieurs notamment)
- L'éducation à la sécurité routière fait l'objet de passages d'attestations de sécurité routière : ASSR1 en juin de 5<sup>ème</sup> et ASSR2 en fin de 3<sup>ème</sup>
- Les adultes (parents et personnels) qui quittent le parking doivent se montrer eux-mêmes exemplaires

## **8. Effectifs d'élèves en classes de 1<sup>ère</sup>**

***Avec l'arrivée d'une nouvelle élève ce lundi 6 novembre, la classe de 1<sup>ère</sup> A compte désormais 27 élèves. Cette arrivée était-elle prévisible ? De toutes façons, à 26 comme à 27, on atteint la limite des conditions matérielles qui sont celles de nos salles de classe, surtout lorsqu'on veut que les élèves soient écartés les uns des autres.***

**Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :**

Cette arrivée n'était pas prévue.

Nous allons faire en sorte d'attribuer les salles les plus grandes aux classes qui doivent en bénéficier.

## **9. Vie Scolaire**

***Une partie du personnel non-enseignant souhaite aborder le manque de moyens humains avec un profil adapté sur la vie scolaire secondaire qui ne permet pas une adaptabilité et une flexibilité essentielle pour le service et un encadrement optimal pour les élèves que ce soit en permanence ou sur les temps hors classe.***



**Réponse de M. MONIER – DAF :**

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseiller Principal d'Education et la Direction pédagogique de l'établissement sur cette question qui vise à réinvestir complètement la question des permanences pour que ce soient réellement des temps de permanence et pour les temps hors classe pour que ce soit réellement du temps profitable pour l'élève.

A l'issue de ce travail d'analyse nous verrons les possibilités budgétaires qui pourraient être nécessaires en termes de moyen complémentaire humain.

***Les représentants des élèves souhaitent connaître la décision de la Direction quant à la semaine de révisions prévue pour les Terminales et évoque la date tardive du dernier DST de philosophie.***

**Réponse de Mme BALBOLIA – Provisoire adjointe :**

Les élèves ainsi que les familles recevront ultérieurement les informations au sujet de la semaine de révisions.

Nous avons conscience du problème de date du dernier DST, celle-ci sera modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance  
Provisoire adjointe



Le Président  
Chef d'établissement

